



Les travaux de relevage des vignes peuvent occasionner des réactions cutanées dues au soleil et à la présence de produits phytosanitaires sur le feuillage.

RELEVAGE DES VIGNES : INFORMER POUR PROTEGER

Des mesures de prévention sont préconisées pour :

Les entreprises

- ❖ Respecter le délai de rentrée : programmer les traitements en fin de semaine pour effectuer les relevages dès le lundi.
- ❖ Mettre à disposition de l'équipe des bouteilles d'eau afin d'assurer leur hydratation.
- ❖ Disposer d'une réserve d'eau pour le lavage des mains au moment des pauses.
- ❖ Organiser le travail pour éviter les relevages en pleine chaleur (13h-16h).

Les releveurs

- ❖ S'équiper de vêtements de protection : T-shirt manches longues, pantalons et lunettes de protection en cas d'humidité sur le feuillage.
- ❖ Porter une casquette type « saharienne » pour protéger la nuque (risque de cancer de la peau).
- ❖ S'hydrater régulièrement.
- ❖ Se laver les mains avant de faire une pause (boire, manger...).
- ❖ Se doucher dès la fin de la journée de travail.

Tous les produits appliqués sur la vigne sont au minimum irritants pour la peau... voire cancérigènes.

En cas de problème de santé, informer son employeur dans un délai de 24 heures (déclaration d'accident), et/ou signaler tout incident en appelant le numéro vert :

Phyt'attitude N° Vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)